

Assemblée Générale des *Ailes du désir* Samedi 30 mars 2018 13h30-17h30 / La Fémis (Paris 18^e)

16 adhérents présents + 9 pouvoirs

Étaient excusés : Alexandre BOZA, Fanny DOUMERC, Guy MAGEN, Alain TISSIER.

<p style="text-align: center;">1^e PARTIE : INTERVENTION DE RENAUD FERREIRA, IGEN Lettres Cinéma</p>
--

Réflexion sur la réforme

1. La structure d'ensemble

Présentation générale de l'esprit de la réforme et de ses étapes.

Un changement important : la notion de parcours remplace celle de structure. On pensait jusqu'à maintenant en termes de structure (en créant une nouvelle structure pour résoudre un problème). Aujourd'hui on pense davantage en termes de parcours. Il faut arriver à se projeter dans une logique de parcours, et envisager que nos élèves viennent de différents horizons et se dirigent vers différents horizons.

L'enseignement du cinéma n'est pas mis à mal dans cette réforme. Il n'est pas question de remettre en cause les postes spécifiques ni la pratique artistique. L'enseignement de spécialité et l'enseignement facultatif sont tous deux maintenus.

Pour défendre les enseignements de CAV, il faut rappeler que s'ils sont bien une composante du PEAC, ils en constituent surtout la « tête de gondole » : un aboutissement et une consécration.

2. La mise en œuvre de l'enseignement du cinéma à l'échelle des établissements

Les choses se jouent sur le terrain : une grande autonomie est accordée aux établissements, il y a donc des stratégies à envisager au niveau du lycée dans le projet d'établissement pour garantir la place du cinéma.

Il y aura aussi des stratégies au niveau des bassins, voire des départements : il faut donc se rapprocher des DASEN.

L'esprit de la réforme est de créer une culture d'établissement, une identité d'établissement en termes de parcours des élèves. Tel lycée prépare à tel type de parcours. Il faut donner des gages de lisibilité sur le parcours des élèves, et viser un

maximum d'élèves dans nos classes. Il faut dessiner des associations qui ne soient pas marginales et anecdotiques en termes de volume d'élèves.

Pour l'enseignement de spécialité, tous les couplages ne seront pas possibles du fait des contraintes d'emploi du temps et des dotations horaires, il faut donc penser et affiner le projet.

Il faut être vigilant face au risque de réapparition déguisée des anciennes séries (avec un couplage unique Arts/Lettres ou Humanités).

Exemples de possibilités de couplages :

- Tel lycée envisage un couplage Arts/Mathématiques, dans la perspective de préparer le BTS audiovisuel ou l'ENS Louis Lumière.
- Tel autre réfléchit à un assemblage Arts/SES dans la perspective d'une suite d'études dans le tertiaire des médias.

Il s'agit de rendre visible les enseignements de CAV en les dynamisant au contact d'autres matières fondamentales.

L'Inspection Générale n'aura pas la main sur ces couplages, qui résulteront des discussions entre enseignants, chefs d'établissement, IA-IPR et DASEN dans le cadre d'une organisation territoriale des enseignements : il faut proposer des choses intéressantes.

L'esprit de la réforme, c'est la redéfinition des cartes et l'affirmation d'une identité des établissements.

Un problème peut apparaître quand plusieurs enseignements artistiques sont proposés dans le même lycée.

3. Les nouveaux programmes

Pour donner vie et corps aux assemblages, il faudra que les programmes aillent plus loin dans les approches transversales. Ex : cinéma et science associés via des questions transversales comme la couleur, le son, la lumière.

Les programmes seront moins axés sur des questions de langage cinématographique que sur des domaines plus larges qui seront plus ou moins activés selon les couplages par établissement.

Les programmes actuels s'appuient sur des entrées formalistes (le plan, le montage, etc.) qui n'ont pas changé depuis le milieu des années 90. Ces entrées ne tiennent plus. Aujourd'hui la recherche universitaire est porteuse d'autres types de démarches : entrées de réception, de pragmatique, etc. dans lesquelles on pourra trouver des entrées formelles.

Par exemple, dans la perspective d'un couplage Cinéma/SES, intérêt des travaux de Jean-Loup Bourget sur les grands studios hollywoodiens et les enjeux de marques. Sensibiliser les élèves à ces enjeux économiques, dans un prolongement de ce qui se fait à l'université.

L'épreuve terminale en spécialité sera vraisemblablement une épreuve orale (mais cela n'est pas encore décidé).

L'écrit pourra être évalué par les épreuves de contrôle continu, dont on ne sait encore pas grand-chose.

Le CSP (Conseil supérieur des programmes) est piloté par Souâd Ayada, doyenne de l'Inspection générale de Philosophie. Le CSP est un organe indépendant de l'Inspection générale (qui sera consultée), composé d'experts venant d'horizons divers.

Les programmes seront rédigés en mai/juin 2018 et publiés en décembre 2018. L'association des Ailes du désir peut se manifester auprès du CSP et proposer son expertise.

Il y aura probablement un préambule commun à tous les arts et ensuite une déclinaison par enseignement artistique, mais sans doute moins développée qu'actuellement. Il y aura probablement des compétences ciblées.

2^{ème} PARTIE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

1- BILAN FINANCIER

Présentation du bilan financier par François-Xavier Vial, trésorier.
Distribution aux adhérents de l'état des comptes au 31 décembre 2017. Les comptes 2017 font apparaître un excédent de 65 euros. 79 adhésions en 2017.

ANEPCCAV « Les ailes du désir »

Comptes 2017



	Recettes	Dépenses
Report 12/2016	4572,58	
Cotisations 2017 (79)	2765	
Ventes revues au numéro (10)	80	
Ventes lots de revues (9)	180	
Dons	10	
Edition de la revue		2136
Frais postaux		380,86
Site Web (nom + hébergement)		93,60
Frais de tenue de compte		40,5
Déplacements		69,10
Divers (facture FEMIS non acquittée en 2016)		249
Total	3035	2969,06
Solde	65,94	

Avoir 12/2017 : 4638,52

La réunion de l'association au festival de Sarlat (novembre 2017), qui a rassemblé beaucoup de collègues, ainsi que la relance des adhésions en décembre ont eu un effet positif sur le nombre d'adhérents.

L'association n'est pas toujours connue de tous les collègues de CAV. Il faudrait que les correspondants régionaux contactent par téléphone les enseignants de cinéma de leur académie pour faire connaître l'association et favoriser les adhésions.

Deux points sont soumis au vote des adhérents :

1. L'augmentation du tarif de vente du lot de revues à 25 euros frais de ports inclus. Il s'avère que le prix de 20 euros permet à peine de couvrir les frais de ports.

2. L'augmentation du prix de vente au numéro : 10 euros
3. La modification des statuts de l'association : il faut enregistrer à la préfecture l'adresse correcte du siège social de l'association (71 avenue de St Cloud, 78000 Versailles).

☞ **Vote du bilan financier à l'unanimité.**

2- BILAN MORAL

Présentation du bilan moral par Geneviève Merlin, présidente.

a- Les actions accomplies

1- L'implication de l'association dans la réforme du bac et du lycée : l'audition à la « commission Mathiot »

Le 20 novembre 2017, l'association des Ailes du désir, représentée par Geneviève Merlin, a été reçue par la commission Mathiot, chargée de remettre au Ministre un rapport sur la réforme du baccalauréat et du lycée. Il semble que la commission a fait cas des demandes de l'association :

- Le maintien d'un enseignement de spécialité et d'une option facultative.
- La reconnaissance des compétences des professeurs (les postes spécifiques ne sont pas remis en question).
- La prise en compte de la pratique artistique
- La possibilité de couplage de la spécialité Cinéma avec d'autres champs disciplinaires que les Lettres (notamment les disciplines scientifiques : mathématiques, physique-chimie, etc.)
- Pour défendre nos enseignements, l'association a mis en valeur la richesse des poursuites d'études dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Pierre Mathiot a semblé sensible au fait que le CAV prépare à des voies d'excellences dans des domaines très diversifiés : cursus universitaires (master recherche, etc.), mais aussi BTS, Grands écoles, etc.
- L'association a également mis en avant le fait que le CAV permet de lutter contre le décrochage scolaire, notamment en favorisant une pédagogie de projet.

Un RDV a été demandé auprès du ministre : notre demande a été entendue, mais elle est en attente (l'audition se tiendra peut-être au début de l'année scolaire 2018-2019).

2- Le site de l'association

- Il est désormais possible de régler sa cotisation par carte bleue directement en ligne. Rappel : La cotisation annuelle vaut par année civile, non par année scolaire.
- La possibilité est désormais offerte aux adhérents d'envoyer des films d'élèves qui seront mis en ligne.

b- Les chantiers

1- Faire valoir notre expertise en avançant des propositions auprès du Conseil Supérieur de Programmes

Il faut se manifester auprès de Mme Ayada qui préside le CSP. Le ministre veut les programmes pour décembre 2018. Nous pouvons apporter au CSP notre concours et notre expertise.

2- Animer le site internet de l'association.

<https://ailesdudesir.fr/>

Actions envisagées :

- ✓ Actualiser la profession de foi sur le site internet de l'association.
- ✓ Diffuser sur la boucle une notification dès qu'une ressource nouvelle est mise en ligne sur le site.
- ✓ Comme en 2017, l'association lance auprès de tous ses adhérents une demande de contributions : le site est ouvert à la publication pour l'ensemble des membres de l'association. Tout adhérent depuis 2012 (ayant cotisé au moins une année) est potentiellement rédacteur sur le site : il peut envoyer un document PDF dans la rubrique « Pédagogie ». À chacun de « jouer le jeu » de la contribution pour que le site devienne une base de ressources très concrètes pour les collègues : propositions de TP, de séquences pédagogiques, d'analyses filmiques, d'entraînements aux sujets du bac, etc.

3- Continuer à développer la communication et relancer les adhésions

Actions envisagées :

- ✓ Envoyer aux collègues non adhérents un document présentant les actions et les positions de l'association.
- ✓ Continuer à élargir le vivier des délégués régionaux ; leur rôle est essentiel, en particulier au moment des festivals et des rencontres académiques.
- ✓ Donner des revues aux délégués régionaux pour les diffuser lors de réunions académiques pour mieux faire connaître l'association.
- ✓ Envoyer aux collègues non adhérents un document présentant les actions et les positions de l'association.

Un problème persistant : la « boucle » des adhérents continue à dysfonctionner.

4- La demande d'agrément auprès du MEN

Il faut faire reconnaître la valeur du travail pédagogique mené depuis des années au sein des Ailes du désir (revue, fiches de critères, participation aux textes de cadrage). La demande d'une subvention et la demande d'agrément des ADD en tant qu'organisme de formation sont étroitement liées à la question des adhésions : il faut que l'association compte plus d'adhérents pour avoir du poids auprès du ministère. La subvention obtenue en 2004 est désormais épuisée. À cette époque l'association comptait environ 250 adhérents (beaucoup de partenaires et de lycées adhéraient).

5- Être vigilants sur :

- la fragilisation de nos enseignements due au désengagement des DRAC dans les options facultatives, ne pas entériner le désistement des DRAC qui doivent maintenir leur effort auprès de l'Éducation nationale ;
- la répercussion sur les heures d'enseignement du cinéma de la baisse des dotations horaires des Rectorats.

c- Sujets abordés dans le temps d'échange entre adhérents

- Problème du recrutement des élèves d'option CAV en 2nde : opacité des procédures et difficulté à recruter des élèves motivés hors secteur. L'association est en faveur d'une déssectorisation pour les enseignements artistiques.
- Question du financement du matériel par les régions.
- Place fondamentale de la pratique et des intervenants. Les intervenants professionnels constituent un lien avec le monde professionnel : leur accompagnement est important dans le parcours des élèves, leur présence peut aider l'élève à construire un parcours d'étude. Importance de la pratique dans l'évaluation du bac.
- Incidence des DHG sur les choix des couplages de disciplines.
- Risque de désengagement des DRAC.
- Réflexion sur les couplages associés à une poursuite d'études
- Question du contenu des futurs programmes.
- La nature du « grand oral » est à éclaircir quant à la spécificité de la partie cinéma qui ne doit pas être inféodée à l'autre discipline.

☞ **Vote du bilan moral à l'unanimité.**

Information : le nouveau film au programme limitatif du bac en CAV (série L) :

- pour la session 2019 : *La tortue rouge* de Michael Dudok de Wit (2016)
- pour la session 2020 : *Cléo de 5 à 7* d'Agnès Varda (1962)

3- ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres élus sont :

Alexandre BOZA
Gaëlle CASELLATO
Guillaume DEBRULLE
Guillaume DEHEUVELS
Fanny DOUMERC
Juliette GOFFART
Annabel LANIER
Guy MAGEN
Geneviève MERLIN
Axel RABOURDIN
Céline SIMEON PERREIRA
Alain TISSIER
François-Xavier VIAL

Délégués régionaux :

Carole CREMOUX : Académie de Limoges
Guillaume DESHEUVELS : Académie de Grenoble
Aline FOISSY : Académie de Versailles

David GARROUX : Académie de Lyon
Barbara GOMBIN : Académie de Paris
Mathieu HAAG : Académie de Nantes
Jean-Jacques MANZANERA : Académie de Bordeaux
Max MAURO : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Axel RABOURDIN : Région Picardie
Céline SIMEON-PERREIRA : Académie de Nancy-Metz

☞ **CA élu à l'unanimité.**

Compte-rendu par Geneviève Merlin (présidente) et Guillaume Debrulle (secrétaire)